

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 mars 2021

<p>Délibération N° 21.026.4 En exercice 37 Présents 35 Votants 37 Pour 37 Contre 0 Abstention 0</p>	<p>PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE HABITAT</p> <p>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES OUTILS SITERRE ET CASBÂ ENTRE LA SAS « ÉNERGIES DEMAIN » ET LA DOMITIENNE, AVEC LA PARTICIPATION DE LA SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (AREC), DANS LE CADRE DU GUICHET RENOV'OCCITANIE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
---	--

Date de la convocation : 10/03/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 16 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

35 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 mars 2021

Convention de mise à disposition des outils Siterre et Casbâ entre la SAS « Énergies Demain » et La Domitienne, avec la participation de la SPL Agence régionale de l'énergie et du climat (AREC), dans le cadre du guichet Renov'Occitanie – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017 adoptant le Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2017-2023 ;

Vu la délibération n° 2019/AP-NOV/09 de l'Assemblée Plénière du 14 novembre 2019 de la Région Occitanie relative au lancement du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) ;

Vu la délibération n° 20.165.4 du Conseil communautaire du 17 septembre 2020 autorisant le dépôt d'un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie « Déploiement des guichets uniques du service public intégré de la rénovation énergétique » ;

Vu la délibération n° 20.190.3 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;

Considérant que, par courrier en date du 4 décembre 2020, la Région Occitanie a désigné La Domitienne lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Guichets uniques » ;

Considérant que la Région Occitanie a confié à la SPL Agence Régionale Énergie Climat (AREC), dans la cadre d'une délégation de service public, l'exécution du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) ;

Considérant que dans ce cadre, la SPL AREC et son partenaire Energies Demain proposent à l'ensemble des guichets Renov'Occitanie une convention de mise à disposition gratuite des outils Siterre et Casbâ pour aider les territoires à conduire leur politique de rénovation énergétique, depuis l'identification des enjeux, jusqu'au suivi de la réalisation des chantiers ;

Considérant que la convention prend en compte la réglementation sur la protection des données personnelles ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention de mise à disposition des outils Siterre et Casbâ entre la SAS « Énergies Demain » et La Domitienne, avec la participation de l'Agence régionale de l'énergie et du climat (AREC), dans le cadre du guichet Renov'Occitanie.

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

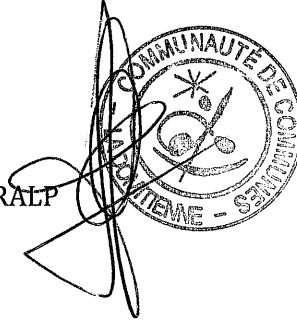
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210316-DELIB_21_02